

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 juin 2025

---

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR  
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 780

présenté par

M. Nury

à l'amendement n° 503 de M. Armand

-----

**ARTICLE 3**

À la fin de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« pérennisant, en renouvelant et en complétant les usines de retraitement-recyclage au-delà de 2040 »

les mots :

« faisant du retraitement et du recyclage des combustibles usés leur principal mode de gestion, en pérennisant, renouvelant et complétant les usines de retraitement-recyclage au-delà de 2040 et en définissant des modalités d'organisation et de gestion adaptées ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

**Ce sous amendement vise à rétablir l'alinéa voté au Sénat en rétablissant l'ambition sur le traitement et le recyclage des combustibles usés comme principal mode de gestion.**

L'enjeu de ce sous amendement est d'autant plus crucial que la relance mondiale du nucléaire civil, avec 65 réacteurs en construction, risque de provoquer des tensions sur le marché de l'uranium naturel, dont les réserves sont limitées comme toutes les ressources naturelles.

Tel est le sens de cet amendement.